Nations Unies A/60/931–S/2006/485

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Points 14 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettres identiques datées du 5 juillet 2006, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour appeler votre attention sur les récents attentats terroristes perpétrés contre des citoyens israéliens et sur la poursuite des tirs de roquettes Kassam et d'obus de mortiers.

Le 4 juillet 2006, des terroristes palestiniens ont tiré une roquette Kassam à partir de Gaza. Celle-ci a atteint le territoire israélien, tombant dans une école de la ville d'Ashkelon, à une distance de 12,5 kilomètres à l'intérieur des terres. L'organisation terroriste Hamas a revendiqué la responsabilité de cette attaque.

Cette attaque à la roquette Kassam constitue une escalade dangereuse. Il s'agit d'une roquette améliorée, la première à franchir une distance aussi longue. Elle est tombée dans une zone peuplée dans la partie sud d'Ashkelon et a endommagé une école. Des enfants qui jouaient à proximité ont été jetés à terre par le souffle de l'explosion. L'école était ouverte et c'est par miracle qu'aucun élève, enseignant ou responsable de l'établissement n'a été blessé par la roquette.

Au moins six autres roquettes ont été tirées de la bande de Gaza en direction d'Israël le 4 juillet 2006. Trois ont atterri dans le Néguev et trois à Gaza. Entre le 28 juin et le 4 juillet 2006, les terroristes palestiniens ont lancé au moins 29 roquettes Kassam de la bande de Gaza en direction d'Israël, causant des traumatismes à trois personnes et occasionnant un important incendie. Depuis le désengagement d'Israël de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, en août 2005, les terroristes palestiniens ont tiré plus de 630 roquettes Kassam sur Israël.

06-41788 (F) 060706 060706

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres décrivant en détail la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000 et énumérant les crimes pour lesquels les terroristes et ceux qui les appuient doivent rendre des comptes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre des points 14 et 108 de l'ordre du jour. Une lettre identique a été adressée au Président du Conseil de sécurité, M. Jean-Marc de La Sablière.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**